

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-388/SG/FP portant titularisation du personnel des cadres territoriaux du Service des Contributions.

n° 74-388/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
28 février 1974

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1974

Date du numéro
10 mars 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont titularisés dans leurs fonctions et nommés contrôleurs de 2^e classe – 1^{er} échelon du corps territorial du service des Contributions, pour compter des dates ci-après indiquées, les contrôleurs stagiaires dont les noms suivent : Pour compter du 1^{er} juin 1973 Houssein Ali Egueh, avec ancienneté conservée d'un an. Pour compter du 1^{er} septembre 1973 Ahmed Aouad Salem Mouti avec ancienneté conservée d'un an. Hassan Osman Houmed Gaba, avec ancienneté conservée d'un an Pour compter du 11 décembre 1973 Oblik Carton Dibet. avec ancienneté conservée d'un an: Abdi Ahmed Aoualé Bilal, avec ancienneté conservée d'un an. Art 2. Sont titularisés dans leurs fonctions et nommés agents contrôle de 3^e classe – 1^{er} échelon, du corps territorial du service des Contributions por comptr 1er des dates ci-après indiquées , les agents de contrôle stagiaires dont les noms suivent : Pour compter du 10 juillet 1973 MM. Mohamed Orbisso Mohamed, avec ancienneté conservée d'un an: Saleh Ali Saleh Kaban, avec ancienneté conservée d'un an. Mlle Mako Chireh Waïs, avec ancienneté conservée d'un an. Pour compter du 18 juillet 1973 Saïd Mohamed Hassan, avec ancienneté conservée d'un an. Art. 3. —Le stage de M. Aidarousse Ahmed Sougal est protégé pour une nouvelle période d' un an à compter du 10 juille 1973.